



Tél. 05 53 03 73 13
Fax. 05 53 54 56 27

Procès-verbal Conseil Municipal du 20 juin 2014

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, REVIDAT F, Mme MAZIERES S, M. RAYNAUD J-C, Mme DESBROUSSES S, MM. FAYE J-P, Mme MAIGROT M, M. MATHET J, M. DUSSUTOUR N, Mme DAUGIERAS C, M. LONGIERAS D, Mme FOURNIER F,

Etaient absents (Excusés) : M. MOREL A (pouvoir à Mme MAZIERES S), Mme DE CONTO N (pouvoir à M. REVIDAT F), M. RINGUET P (pouvoir à M. CHABREYROU O)

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du 28 avril 2014
- ✓ Elections des délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs
- ✓ Régime indemnitaire
- ✓ Convention de mise à disposition d'agent communal à la piscine communautaire de Bourdeilles
- ✓ Avenant au contrat de délégation par affermage du service public assainissement collectif
- ✓ Questions diverses

Mme MAZIERES Sylvie est désignée secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour :

- ✓ Régie camping-car : Montant du fond de caisse
- ✓ Agence postale

I APPROBATION PROCES VERBAL du 28 AVRIL

Le procès-verbal du 28 avril 2014 est lu et adopté à l'unanimité des présents.

II ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL QUI SERA CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. FAYE Jean-Pierre, Mme DESBROUSSES Sylviane, M. DUSSUTOUR Nicolas et Mme MAIGROT Myriam.

Le maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Le maire rappelle que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal et indique que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants.

ELECTION DES DELEGUES

1er tour de scrutin :

Mme FOURNIER Frédérique, MM. CHABREYROU Olivier et DUSSUTOUR Nicolas ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

1er tour de scrutin :

MM. LONGIERAS Didier, MATHET Jérôme et Mme MAIGROT Myriam ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

III REGIME INDEMNITAIRE

Suite à la création du poste d'adjoint technique principal 1ère classe, il convient de créer une I.A.T. en référence avec ce poste.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de créer une I.A.T. de coefficient multiplicateur de 5 pour le poste d'adjoint technique de 1ère classe.

IV CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT COMMUNAL A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE BOURDEILLES

Pour le bon fonctionnement de la piscine communautaire de Bourdeilles, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition l'agent communal titulaire du BNSSA pour la surveillance du bassin les mardis du 1er juillet au 26 août 2014. Une prestation sera demandée à la communauté de communes sur la base du coût horaire de l'agent et le temps effectif passé.

Accepté à l'unanimité.

V AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement proposé par la SAUR. Ce dernier consiste à revoir à la hausse leur part tarifaire. En effet, le nombre d'abonné et les volumes consommés sont inférieurs de 11,6 % et 8 % à ceux présentés dans le compte d'exploitation prévisionnel, ce qui engendre des bilans négatifs pour le délégataire.

Vote : 3 abstentions (Nicolas Dussutour, Francis Revidat (avec un pouvoir))
Le conseil municipal accepte à la majorité des présents.

VI REGIE CAMPING CAR : FOND DE CAISSE

Monsieur le Maire propose de porter à 30 euros le fond de caisse de la régie de camping-car.

Accepté à l'unanimité

VII DEMANDE DE SUBVENTION « TRAVAUX CAMPING »

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal de Bourdeilles a été suspendu par arrêté préfectoral n° 960065 du 11 janvier 1996, les sanitaires ne répondant plus aux normes en vigueur. Suite à l'ouverture d'un terrain pour l'accueil des camping-cars, un bloc sanitaire nous est fortement demandé. Afin de nous permettre de répondre à la demande et d'envisager la réouverture de notre camping, il propose de réhabiliter les deux bâtiments existants. Monsieur PARKES, architecte, a réalisé l'étude, les plans permettant ainsi l'obtention du permis de construire.

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose de faire appel à l'association SAGES 24, structure permettant l'insertion des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. La commune fournira les matériaux et les repas du personnel intervenant.

Montant estimatif des travaux	21 114,19 € HT
TVA	4 222,84 €
Montant des travaux	25 337,03 € TTC

Monsieur le Maire propose de demander l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès de Madame la Députée d'un montant de 8 000 €.

Accepté à l'unanimité

VIII DIVERS

1 – Monsieur REVIDAT fait part de la demande de l'association ABE d'afficher sur les panneaux communaux des villages les informations concernant leur manifestation du 28 juin.

Accepté à l'unanimité

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 19 h 15.

Ont signé les membres présents